



CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE



7475/11

(OR. en)

PRESSE 53

PR CO 13

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

3074^{ème} session du Conseil

Compétitivité (marché intérieur, industrie, recherche et espace)

Bruxelles, les 9-10 mars 2011

Président

M. Zoltán Cséfalvay

Secrétaire d'État aux affaires stratégiques de la Hongrie

P R E S S E

Rue de la Loi, 175 B - 1048 BRUXELLES Tél.: +32 (0)2 281 6715 / 6319 Fax: +32 (0)2 281 8026
press.office@consilium.europa.eu <http://www.consilium.europa.eu/Newsroom>

7475/11

1
FR

Principaux résultats du Conseil

Le Conseil a autorisé le lancement d'une coopération renforcée entre les États membres en vue de la création d'une **protection unitaire par brevet**.

Suite à la communication sur **les matières premières et les marchés des produits de base** présentée récemment par la Commission, le Conseil a adopté des conclusions à ce sujet.

Le Conseil a tenu un débat sur les mesures prioritaires de "**l'Acte pour le marché unique**" qui peuvent le mieux contribuer à créer de la croissance et des emplois. Il a également adopté des conclusions sur le processus d'évaluation mutuelle de la **directive "Services"**.

Dans le domaine de la recherche, le Conseil a adopté des conclusions sur l'**évaluation intermédiaire du septième programme-cadre de l'UE pour des actions de recherche** (2007-2013), y compris le mécanisme de financement avec partage des risques. Il a également adopté des conclusions sur les travaux préparatoires du projet pilote de **partenariat européen d'innovation pour un vieillissement actif et en bonne santé**.

Enfin, les ministres ont tenu un débat sur l'**examen annuel de la croissance et le semestre européen**, en vue de la réunion du Conseil européen qui se tiendra les 24 et 25 mars.

Le Conseil a adopté sans débat des décisions relatives à la conclusion d'**accords de coopération scientifique avec le Japon, la Jordanie, l'Ukraine et les îles Féroé**.

SOMMAIRE¹

PARTICIPANTS.....	5
--------------------------	----------

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

Préparation du Conseil européen de mars: examen annuel de la croissance	8
Évaluation du septième programme-cadre de recherche - <i>Conclusions du Conseil</i>	11
Partenariat européen d'innovation pour un vieillissement actif et en bonne santé - <i>Conclusions du Conseil</i>	11
L'Acte pour le marché unique	12
Directive "services" mise en œuvre et processus d'évaluation mutuelle - <i>Conclusions du Conseil</i>	13
Futur système de brevet unitaire: coopération renforcée	14
Matières premières et marchés des produits de base - <i>Conclusions du Conseil</i>	15

¹

- Lorsque des déclarations, des conclusions ou des résolutions ont été formellement adoptées par le Conseil, cela est indiqué dans le titre du point concerné et le texte figure entre guillemets.
- Les documents dont la référence est mentionnée sont accessibles sur le site internet du Conseil <http://www.consilium.europa.eu>.
- Les actes adoptés comportant des déclarations au procès-verbal accessibles au public sont signalés par un astérisque; ces déclarations sont accessibles sur le site internet du Conseil mentionné ci-dessus ou peuvent être obtenues auprès du Service de presse.

DIVERS	16
Conférence sur la bio-économie fondée sur la connaissance à l'horizon 2020	16
Programme-cadre de la Communauté européenne de l'énergie atomique pour des activités de recherche et de formation en matière nucléaire (2012-2013)	16
Système d'information du marché intérieur	17
Rapport annuel SOLVIT	18
Avis de la Cour de justice relatif à un projet d'accord visant à la création d'une juridiction unique compétente pour connaître des litiges en matière de brevets	18
Cinquième édition du tableau de bord des marchés de consommation	18
Consultation publique sur les recours collectifs	19
Consultation publique sur les modes alternatifs de règlement des litiges	19
Examen à mi-parcours de l'initiative relative aux PME	19
Facturation électronique en Europe	20
Industrie chimique	20
Déclaration commune pour l'électro-mobilité en Europe	20
Situation du tourisme en Afrique du Nord	20

AUTRES POINTS APPROUVÉS

RECHERCHE

- Accords de coopération scientifique: Japon - Jordanie - Ukraine - Îles Féroé

21

POLITIQUE COMMERCIALE

- Antidumping - Produits de fibre de verre à filament continu - Chine

21

PARTICIPANTS

Belgique

M. Benoît CEREXHE

M. Vincent VAN QUICKENBORNE

M. Jean-Claude MARCOURT

Ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'emploi, de l'économie, de la recherche scientifique et du commerce extérieur
Ministre fédéral pour l'entreprise et la simplification
Vice-président et ministre de l'économie, des PME, du commerce extérieur et des technologies nouvelles (Région wallonne)

Bulgarie:

M. Peter STEFANOV

Représentant permanent adjoint

République tchèque:

M. Martin TLAPA

Mme Lucie SESTAKOVA

Vice-ministre de l'industrie et du commerce
Représentant permanent adjoint

Danemark:

M. Brian MIKKELSEN

M. Uffe TOUDAL PEDERSEN

Ministre de l'économie, de l'industrie et du commerce
Secrétaire permanent, ministère des sciences, de la technologie et du développement

Allemagne:

M. Georg SCHÜTTE

M. Peter HINTZE

M. Max STADTLER

Secrétaire d'État au ministère fédéral de l'éducation et de la recherche
Secrétaire d'État parlementaire auprès du ministre fédéral de l'économie et de la technologie
Secrétaire d'État parlementaire auprès du ministre fédéral de la justice

Estonie:

M. Janar HOLM

Mme Merike SAKS

Secrétaire général de l'éducation
Premier secrétaire adjoint du ministère de l'économie et des communications

Irlande:

Mme Geraldine BYRNE NASON

Représentant permanent adjoint

Grèce:

Mme Anna DIAMANTOPOULOU

M. Ilias PLASKOVITIS

M. Alexandros FOURLAS

M. Andreas PAPASTAVROU

Ministre de l'éducation
Secrétaire général des affaires européennes, ministère des affaires étrangères
Secrétaire général de l'industrie, ministère des finances, de la compétitivité et de la marine marchande
Représentant permanent adjoint

Espagne:

M. Diego LÓPEZ GARRIDO

M. Juan Tomás HERNANI

Secrétaire d'État à l'Union européenne, ministère des affaires étrangères et de la coopération
Secrétaire général de l'innovation, ministère des sciences et de l'innovation

France:

M. Eric BESSON

M. Laurent WAUQUIEZ

M. Philippe LEGLISE-COSTA

Ministre auprès de la ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, chargé de l'industrie, de l'énergie et de l'économie numérique

Ministre auprès du ministre d'État, ministre des affaires étrangères et européennes, chargé des affaires européennes
Représentant permanent adjoint

Italie:

M. Giuseppe PIZZA

M. Stefano SAGLIA

Secrétaire d'État, ministère de l'éducation, des universités et de la recherche
Secrétaire d'État, ministère du développement économique

Chypre:

M. George ZODIATES
M. Constantinos IACOVOU

Représentant permanent adjoint
Directeur du Bureau de planification

Lettonie:

M. Roland BROKS
M. Juris PŪCE

Ministre de l'éducation et des sciences
Secrétaire d'État au ministère de l'économie

Lituanie:

Mme Nerija PUTINAITE

Vice-ministre de l'éducation et des sciences

Luxembourg:

Mr Jeannot KRECKÉ
Ms Michèle EISENBARTH

Ministre de l'économie et du commerce extérieur
Représentant permanent adjoint

Hongrie:

M. Zoltán CSÉFALVAY

Secrétaire d'État aux affaires stratégiques, ministère de
l'économie nationale
Secrétaire d'État, ministère de l'économie nationale

M. Zsolt BECSEY

Malte:

M. Jason AZZOPARDI
M. Patrick MIFSUD

Secrétaire d'État
Représentant permanent adjoint

Pays-Bas:

M. Jorn VAN DER MEER

Chargé de mission, Intégration européenne, ministère des
affaires étrangères

M. Derk OLDENBURG

Représentant permanent adjoint

Autriche:

M. Reinhold MITTERLEHNER

Ministre fédéral de l'économie, de la famille et de la
jeunesse

M. Harald GÜNTHER

Représentant permanent adjoint

Pologne:

Mme Barbara KUDRYCKA
Mme Grazyna HENCLEWSKA
M. Marcin KOROLEC

Ministre des sciences et de l'enseignement supérieur
Sous-secrétaire d'État au ministère de l'économie
Vice-ministre de l'économie

Portugal:

M. José Mariano GAGO

Ministre des sciences, des technologies et de
l'enseignement supérieur

M. Fernando SERRASQUEIRO

Secrétaire d'État au commerce, aux services et à la
protection des consommateurs

Roumanie:

M. Dragos Mihael CIUPARU

Président de l'Autorité nationale pour la recherche
scientifique

M. Constantin Claudiu STAFIE

Secrétaire d'État, ministère de l'économie, du commerce et
des entreprises

Slovénie:

M. Viljem PŠENIČNY
M. Uroš VAJGL

Secrétaire d'État, ministère de l'économie
Représentant permanent adjoint

Slovaquie:

M. Peter JAVORČÍK

Représentant permanent adjoint

Finlande:

Mme Katariina POSKIPARTA
M. Jari HEINILUOMA

Secrétaire d'État au ministère de l'emploi et de l'économie
Secrétaire d'État, ministre de l'économie

Suède:

M. Jan BJÖRKLUND
Mme Maud OLOFSSON
Mme Ewa BJÖRLING

Vice-premier ministre et ministre de l'éducation
Ministre de l'entreprise et de l'énergie
Ministre du commerce, ministère des affaires étrangères

Royaume-Uni:

Baroness WILCOX

M. Andy LEBRECHT

Sous-secrétaire d'État au ministère des entreprises,
de l'innovation et des compétences
Représentant permanent adjoint

Commission:

Mme Viviane REDING

M. Antonio TAJANI

Mme Maire GEOGHEGAN-QUINN

M. Michel BARNIER

M. John DALLI

Vice-présidente

Vice-président

Membre

Membre

Membre

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

Préparation du Conseil européen de mars: examen annuel de la croissance

En séances séparées, les ministres de l'industrie et de la recherche ont tenu un débat sur l'examen annuel de la croissance et le semestre européen, en vue de la réunion du Conseil européen de printemps qui se tiendra les 24 et 25 mars.

Dans le domaine de la recherche et de l'innovation, les travaux se sont concentrés sur deux domaines principaux:

- les réformes structurelles dans les domaines de l'éducation, de la recherche, de l'innovation et de l'entrepreneuriat susceptibles de stimuler l'investissement privé dans la recherche et l'innovation; et
- les principaux défis à relever pour atteindre les grands objectifs de la stratégie Europe 2020 en matière de recherche et d'innovation.

Sur la base de ces débats, la présidence a dégagé un certain nombre d'éléments importants, notamment:

- la nécessité de procéder à un assainissement budgétaire intelligent en réduisant rapidement les déficits et, pour les dépenses publiques, en donnant la priorité aux domaines de l'éducation et de la recherche afin de renforcer le potentiel de croissance;
- la nécessité de concentrer les dépenses publiques sur la recherche et développement et d'en accroître l'efficacité en améliorant la performance des systèmes de recherche et d'innovation;
- l'importance de la mise en œuvre de réformes à coût budgétaire nul ou très faible, notamment pour améliorer le cadre général et l'environnement des entreprises et renforcer la compétition. Ces réformes sont nécessaires et urgentes pour permettre à l'UE de rattraper le niveau d'ambition élevé des concurrents internationaux;
- la prise en compte de perspectives à moyen et à long terme dans la mise en œuvre des politiques publiques d'innovation, fondées sur une vision claire assortie d'actions et d'engagements spécifiques. Assurer à un haut niveau politique un suivi régulier des progrès accomplis;

- les systèmes d'éducation et la recherche publique devraient viser l'excellence. Il faut pour cela combiner les incitations: par exemple, un financement approprié fondé sur les résultats, une plus grande autonomie pour les universités et les organismes de recherche et une spécialisation plus poussée;
- la combinaison d'une administration publique efficace, orientée vers les services et fiable avec une réglementation intelligente et un marché dynamique;
- la mise en place des conditions nécessaires pour attirer des scientifiques et des chercheurs de haut niveau, des personnes qualifiées et des entrepreneurs potentiels.

Les débats peuvent être suivis dans leur intégralité par transmission vidéo:

<http://video.consilium.europa.eu/index.php?pl=2&sessionno=3321&lang=EN>

Dans le domaine de l'industrie et du marché intérieur, les travaux ont porté sur les domaines suivants:

- les liens entre la compétitivité industrielle et les cinq grands objectifs de la stratégie Europe 2020;
- l'évaluation de l'examen annuel de la croissance et mesures les plus urgentes à prendre en matière de compétitivité industrielle; et
- les initiatives au niveau de l'UE susceptibles de contribuer au mieux à la mise en œuvre de la stratégie Europe 2020 et le suivi des progrès accomplis.

Le message principal qui se dégage des travaux des délégations est le suivant: un assainissement budgétaire rigoureux et le renforcement de la stabilité macroéconomique sont des conditions préalables à la croissance économique, mais les objectifs généraux de la stratégie Europe 2020 ne peuvent être atteints sans que l'industrie européenne soit elle-même compétitive sur le plan mondial.

À cet égard, une répartition équilibrée entre le volet macroéconomique et le volet microéconomique de l'examen annuel de la croissance, ainsi que l'exercice d'un suivi actif par le Conseil "Compétitivité", ont été jugés essentiels.

Les débats peuvent être suivis dans leur intégralité par transmission vidéo:

<http://video.consilium.europa.eu/index.php?pl=2&sessionno=3326&lang=EN>

Le 12 janvier, la Commission a adopté une communication intitulée "Examen annuel de la croissance - Avancer dans la réponse globale apportée par l'Union européenne à la crise"¹, qui jette les bases du semestre européen dans le cadre de la stratégie Europe 2020 pour la croissance et l'emploi.

Le semestre européen fait partie d'une nouvelle architecture de gouvernance que les États membres ont approuvée le 7 septembre 2010. Il s'agit d'une période de six mois chaque année au cours de laquelle les politiques budgétaires et structurelles des États membres seront passées en revue afin d'y détecter des incohérences ou signes de déséquilibre éventuels. L'objectif est de renforcer la coordination pendant que les décisions budgétaires importantes en sont encore au stade de l'élaboration.

Le semestre européen commence par l'examen annuel de la croissance, dans le cadre duquel il est procédé à une analyse des progrès réalisés par rapport aux objectifs fixés dans la stratégie Europe 2020.

¹ http://ec.europa.eu/europe2020/tools/monitoring/annual_growth_survey_2011/index_en.htm

Évaluation du septième programme-cadre de recherche - Conclusions du Conseil

Le Conseil a adopté des conclusions sur l'évaluation intermédiaire du septième programme-cadre de l'UE pour des actions de recherche (2007-2013), y compris le mécanisme de financement du partage des risques figurant dans le document [7585/11](#).

Partenariat européen d'innovation pour un vieillissement actif et en bonne santé - Conclusions du Conseil

Le Conseil a adopté des conclusions sur les travaux préparatoires en vue du lancement du projet pilote de partenariat européen d'innovation pour un vieillissement actif et en bonne santé.

Les partenariats européens d'innovation, qui font partie de l'initiative phare "Une union de l'innovation" relevant de la stratégie Europe 2020, constituent une nouvelle façon d'aborder la recherche et l'innovation en Europe face à des enjeux de société communs. Ces partenariats devraient réunir tous les acteurs concernés aux niveaux régional, national et de l'UE dans les divers domaines d'action et secteurs industriels, afin:

- i) d'intensifier les efforts en matière de recherche et développement;
- ii) de coordonner les investissements dans les projets de démonstration et les projets pilotes;
- iii) d'anticiper l'adoption des réglementations et normes éventuellement nécessaires; et
- iv) de mobiliser la demande, notamment par une meilleure coordination des marchés publics, de façon à ce que les avancées réalisées puissent trouver rapidement une application sur le marché.

Le vieillissement actif et en bonne santé est reconnu comme un enjeu de société majeur pour l'avenir.

L'objectif central du partenariat est d'augmenter d'ici 2020 l'espérance de vie moyenne des Européens, tout en veillant à ce que les gens vivent aussi en meilleure santé et en étant plus actifs.

Le lancement d'un partenariat européen d'innovation pour un vieillissement actif et en bonne santé permettra de tester l'efficacité de ce nouveau concept pour les possibles partenariats futurs.

Les conclusions figurent dans le document [7586/11](#).

L'Acte pour le marché unique

Le Conseil a tenu un débat sur "l'acte pour le marché unique", plan biennal (2011-2012) comportant cinquante initiatives destinées à poursuivre l'optimisation du marché intérieur et à contribuer à la bonne mise en œuvre des objectifs de la stratégie Europe 2020 concernant l'emploi et la croissance économique (doc. [13977/10](#)).

Le débat a été précédé de la présentation par la Commission des principales conclusions d'une consultation publique menée par la Commission qui s'est achevée fin février 2011.

En particulier, les délégations ont exprimé leurs points de vue sur les critères à retenir pour le choix du domaine d'engagement prioritaire par les institutions et les États membres et sur la manière de définir les actions prioritaires afin que soient réalisés le plus efficacement possible les objectifs de la stratégie Europe 2020.

À la lumière du débat de ce jour, de l'avis du Parlement européen et des résultats de la consultation publique, la Commission devait présenter prochainement une sélection d'initiatives qui contribueront mieux à surmonter la crise économique et à promouvoir la croissance et l'emploi.

Le 10 décembre 2010, le Conseil a adopté des conclusions sur l'acte pour le marché unique¹ dans lesquelles il engageait ses États membres à définir les mesures prioritaires qui devraient être en place avant la fin de 2012 afin de faciliter l'accès au marché unique, de soutenir les entreprises, de stimuler la croissance et de contribuer à créer des emplois.

Dans ses conclusions, le Conseil a également souscrit à l'approche générale de l'acte pour le marché unique présenté par la Commission en octobre 2010, consistant à faire reposer le marché unique sur une assise économique et sociale solide afin de mettre en place une économie hautement compétitive.

¹ http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms_data/docs/pressdata/en/intm/118409.pdf

Directive "services" mise en œuvre et processus d'évaluation mutuelle - Conclusions du Conseil

Le Conseil a adopté des conclusions sur l'amélioration du marché unique des services fondée sur les résultats du processus d'évaluation mutuelle prévu par la directive "Services". Le texte des conclusions est reproduit [ICI](#).

La directive "services", adoptée en décembre 2006, vise à éliminer les obstacles au commerce des services dans le marché intérieur¹. La directive prévoit un "processus d'évaluation mutuelle", à savoir un mécanisme d'examen systématique basé sur les résultats de l'examen des législations nationales (à savoir le recensement, l'évaluation et, au besoin, la modification des exigences affectant les fournisseurs de services) effectué par les États membres.

Après la publication par la Commission d'une évaluation du processus en cours (doc. [5559/11](#)), le Conseil, dans ses conclusions, présentera les principales conclusions tirées des résultats du processus d'évaluation mutuelle et examinera la voie à suivre, en tenant compte du fait que les services relevant du champ d'application de la directive sur les services représentent environ 40% de l'emploi et du PIB de l'UE.

¹ <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2006:376:0036:0068:EN:PDF>

Futur système de brevet unitaire: coopération renforcée

Le Conseil a autorisé le lancement d'une coopération renforcée entre les États membres de l'UE en vue de la création d'une protection par brevet unitaire (doc. [5538/11](#), [6524/11](#) et [6524/11 ADD1](#)).

Le recours à une coopération renforcée a été demandé par vingt-cinq des vingt-sept États membres de l'UE afin de créer un brevet unique qui sera valable sur le territoire des États membres participants. Le 15 février, le Parlement européen a donné son accord pour l'utilisation de cette procédure.

Tous les États membres de l'UE, à l'exception de l'Italie et de l'Espagne, sont favorables au recours à la coopération renforcée. Le principal obstacle à l'unanimité en ce qui concerne la création d'un brevet de l'UE est constitué par le nombre de langues dans lesquelles le futur brevet unitaire sera valable, d'où le recours à une coopération renforcée.

Le régime linguistique applicable au futur système de brevet unitaire serait fondé sur celui qui est en vigueur au sein de l'Office européen des brevets (OEB), où les langues officielles sont l'anglais, le français et l'allemand.

Le système du brevet européen, actuellement en vigueur, prévoit qu'un brevet, une fois délivré, doit être validé dans chacun des États membres de l'OEB et être intégralement traduit dans leurs langues officielles. Le futur brevet unitaire serait automatiquement valable sur le territoire des États membres de l'UE participant à la coopération renforcée, dans la langue (de l'OEB) dans laquelle il aura été délivré.

La procédure ayant trait aux coopérations renforcées resterait ouverte aux pays non participants et les sociétés des États membres non participants pourraient avoir accès au brevet unitaire sur le territoire des États membres participants.

Pour de plus amples informations, voir:

[Note d'information](#)

Matières premières et marchés des produits de base - Conclusions du Conseil

Le Conseil a examiné une communication récente de la Commission relative aux matières premières et aux marchés des produits de base et a adopté des conclusions sur ce sujet.

La communication (doc. [5992/11](#)) porte sur les défis actuels et à venir en ce qui concerne l'approvisionnement de l'UE en matières premières. La stratégie visant à répondre à ces défis repose sur trois piliers:

- élaborer une nouvelle diplomatie des matières premières de l'UE en vue de garantir un accès équitable et durable aux matières premières sur les marchés internationaux;
- promouvoir des technologies qui accroissent les investissements dans le patrimoine naturel européen; et
- promouvoir l'efficacité des ressources et le recyclage afin de réduire la demande de matières premières primaires.

Le Conseil a approuvé cette approche dans le cadre de ses conclusions figurant dans le document [7029/11](#).

DIVERS**Conférence sur la bio-économie fondée sur la connaissance à l'horizon 2020**

Le Conseil a pris acte des résultats de la conférence sur la bio-économie qui s'est tenue en septembre 2010 (doc. [7101/11](#) et [7238/11](#)).

La bio-économie est liée à un large éventail de politiques européennes qui s'influencent mutuellement.

Dans le cadre du septième programme-cadre de recherche, près de 2 milliards d'euros sont consacrés à la recherche dans le domaine de l'alimentation, de l'agriculture, de la pêche et des biotechnologies.

La Commission a annoncé l'ouverture d'une consultation publique sur ce thème, qui sera menée jusqu'au 2 mai 2011.

Programme-cadre de la Communauté européenne de l'énergie atomique pour des activités de recherche et de formation en matière nucléaire (2012-2013)

Le Conseil a pris acte de la présentation de la Commission relative aux propositions visant à prolonger d'une durée de deux ans l'actuel programme-cadre de la Communauté européenne de l'énergie atomique qui expire à la fin de 2011.

Les nouvelles propositions prolongeront le programme de la Communauté européenne de l'énergie atomique afin de l'aligner sur l'actuel cycle financier de l'UE qui se termine en 2013. La durée des programmes de la Communauté européenne de l'énergie atomique est limitée à cinq ans par le traité Euratom, tandis que le septième programme-cadre a une durée de sept ans.

Les instances préparatoires du Conseil entameront sans délai l'examen de ces propositions.

Cadre stratégique commun pour la recherche et l'innovation

Le Conseil a assisté à une présentation du Livre vert de la Commission intitulé "Vers un cadre stratégique commun pour le financement de la recherche et de l'innovation dans l'UE", qui lance le débat public sur les aspects essentiels à prendre en compte dans les futurs programmes de financement de la recherche et de l'innovation dans l'UE (doc. [6528/11](#)).

La Commission a adopté le Livre vert le 9 février 2011. Il expose les moyens permettant d'améliorer la cohérence et l'efficacité du financement de la recherche et de l'innovation dans l'UE, afin d'optimiser la contribution qu'il apporte à la reprise après la crise, de faire face aux principaux enjeux de société, d'accroître la compétitivité des industries de l'UE, en particulier dans les secteurs émergents, et de faire de l'Europe une puissance mondiale dans le domaine de la recherche de pointe.

Les ministres de la recherche ont eu l'occasion de procéder à un échange de vues sur ce thème au cours du déjeuner de travail informel.

Système d'information du marché intérieur

Le Conseil a pris note de la présentation de la Commission concernant sa communication relative au système d'information du marché intérieur (IMI), publiée le 21 février 2011 (doc. [6859/11](#)).

L'une des cinquante propositions figurant dans la communication intitulée "Vers un Acte pour le marché unique", adoptée en octobre 2010, porte sur la création d'un réseau électronique de communication interactif ("face-to-face") pour les administrations européennes par le développement du système d'information sur le marché intérieur.

L'IMI est une application en ligne qui permet aux autorités nationales, régionales et locales des États membres de l'EEE de communiquer rapidement et facilement avec leurs homologues étrangers. Plus de 5700 autorités compétentes et 11 000 utilisateurs y sont actuellement inscrits.

Rapport annuel SOLVIT

Le Conseil a pris note de la présentation de la Commission exposant les points saillants du rapport SOLVIT 2010, publié le 21 février (doc. [6879/11](#)).

Le rapport décrit les résultats, l'évolution et les domaines prioritaires du réseau de résolution des problèmes dans le marché intérieur sur la base des données relatives aux cas traités qui ont été recueillies auprès des centres du réseau.

SOLVIT est un réseau qui a été créé en 2002 par la Commission, les États membres de l'UE, ainsi que l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège. Il a pour objectif d'apporter des solutions rapides et pragmatiques aux problèmes transfrontaliers résultant de la mauvaise application des règles de l'UE par les autorités publiques. En 2010, SOLVIT a traité 1363 cas, contribuant ainsi au meilleur fonctionnement du marché unique sur le terrain.

Avis de la Cour de justice relatif à un projet d'accord visant à la création d'une juridiction unique compétente pour connaître des litiges en matière de brevets

La présidence a informé le Conseil que la Cour de justice de l'UE avait rendu son avis 1/09 concernant un projet d'accord sur la création d'un système unifié de règlement des litiges relatifs aux brevet européen et au brevet communautaire¹.

Cet avis, rendu le 8 mars 2011, fait suite à une demande adressée, le 25 juin 2009, par le Conseil à la Cour de justice de l'UE sur la compatibilité du système envisagé avec le droit de l'UE.

Cinquième édition du tableau de bord des marchés de consommation

Le Conseil a pris note des informations communiquées par la Commission synthétisant les résultats de la cinquième édition du tableau de bord des marchés de consommation (doc. [7183/11](#) et [7184/11](#)).

Le tableau de bord des marchés de consommation est publié chaque année en deux parties, la première au printemps et la seconde à l'automne.

¹ <http://curia.europa.eu/jcms/upload/docs/application/pdf/2011-03/cp110017fr.pdf>

Consultation publique sur les recours collectifs

Le Conseil a pris acte du lancement par la Commission, en février dernier, d'une consultation publique sur les recours collectifs (doc. [7185/11](#)). L'objectif est de consulter les États membres et les parties concernées afin de déterminer les formes de recours collectifs susceptibles de s'adapter au système juridique de l'UE et à l'ordre juridique des 27 États membres de l'UE.

La consultation, qui sera menée jusqu'à la fin avril 2011, sera suivie d'une communication relative à ses résultats.

Consultation publique sur les modes alternatifs de règlement des litiges

Le Conseil a pris acte du lancement par la Commission, le 18 janvier, d'une consultation publique sur les modes alternatifs de règlement des litiges (doc. [7028/11](#)). L'objectif est de consulter les États membres et les parties concernées pour déterminer, entre autres, dans quelle mesure les consommateurs et les entreprises ont connaissance des modes alternatifs de règlement des litiges, dans quelle mesure l'industrie pourrait être associée aux modes alternatifs de règlement des litiges, ainsi que l'étendue et le financement de ces mécanismes.

La consultation, qui sera menée jusqu'au 15 mars 2011, sera suivie d'une audition, qui aura lieu le 16 mars 2011.

Examen à mi-parcours de l'initiative relative aux PME

Le Conseil a pris note de la présentation de la Commission (doc. [7489/11](#)) concernant sa communication relative à l'examen à mi-parcours de l'initiative relative aux PME, publiée le 23 février 2011 (doc. [7017/11](#)).

La communication met l'accent sur l'accès des PME au financement et sur d'autres priorités de la stratégie Europe 2020. La nomination d'un "médiateur du crédit" est suggérée pour faciliter le dialogue entre les PME et les établissements de crédit, ainsi que la création de "guichets uniques" via lesquels les PME pourraient solliciter des subventions européennes, nationales et locales.

D'ici 2012, les fonds de capital-risque établis dans les États membres devraient pouvoir investir librement dans l'UE dans le cadre d'un nouveau régime législatif. La Commission propose également de simplifier les procédures pour les PME et d'introduire le principe de la "priorité aux PME" dans les critères des fonds structurels de l'UE.

Les ministres de l'industrie ont eu l'occasion de procéder à un échange de vues sur ce thème au cours du déjeuner de travail informel.

Facturation électronique en Europe

Le Conseil a pris note de la présentation de la communication de la Commission relative à la facturation électronique, publiée le 8 décembre 2010 (doc. [17565/10](#)).

La facturation électronique fait partie intégrante de l'initiative phare intitulée "[Une stratégie numérique pour l'Europe](#)", qui érige en priorité la mise en place d'un marché unique numérique et appelle à la levée des obstacles réglementaires et techniques qui empêchent la généralisation de l'utilisation de la facturation électronique. La facturation électronique en Europe est encore régie par une mosaïque de règles nationales et les possibilités qu'elle recèle demeurent largement inexploitées. L'envoi et la réception de factures électroniques restent des opérations trop complexes et trop onéreuses, en particulier pour les PME. L'utilisation massive de la facturation électronique dans l'UE serait une source d'avantages économiques non négligeables. Selon les estimations, passer des factures papier aux factures électroniques permettrait d'économiser quelque 240 milliards d'euros en six ans.

Industrie chimique

Le Conseil a pris note des informations communiquées par la Commission sur la situation de l'industrie chimique en Europe (doc. [6329/11](#)).

En 2007, la Commission a créé un groupe de haut niveau qui a émis 39 recommandations en faveur de la compétitivité des industries chimiques européennes.

Dans le cadre de son initiative phare intitulée "[Une politique industrielle intégrée à l'ère de la mondialisation](#)", relevant de la stratégie Europe 2020, la Commission a souligné que l'industrie chimique pourrait contribuer à la résolution de grands problèmes de société.

Déclaration commune pour l'électro-mobilité en Europe

Le Conseil a pris note des informations communiquées par la délégation maltaise sur son intention de se rallier à la déclaration commune pour l'électro-mobilité en Europe, qui a été présentée par neuf États membres en novembre 2010 (doc. [7251/11](#)).

Situation du tourisme en Afrique du Nord

Le Conseil a pris note des informations communiquées par la présidence et la Commission sur la situation actuelle du secteur du tourisme à la suite des développements en cours dans la région de l'Afrique du Nord et sur la nécessité d'agir. Le Conseil reviendra sur ce point à l'avenir, le cas échéant.

AUTRES POINTS APPROUVÉS

RECHERCHE

Accords de coopération scientifique: Japon - Jordanie - Ukraine - Îles Féroé

Le Conseil a approuvé la conclusion de l'accord de coopération scientifique et technologique avec le Japon (doc. [11363/10](#)). L'UE et le Japon ont des priorités de recherche comparables, notamment dans des domaines tels que les sciences du vivant, l'information et la communication, les technologies de fabrication, l'environnement, notamment le changement climatique, et les énergies renouvelables. L'UE et le Japon ont déjà conclu un accord de coopération dans le domaine de la recherche nucléaire et participent tous les deux au projet ITER, le réacteur thermonucléaire expérimental international.

En outre, le Conseil a approuvé la conclusion d'un accord avec la Jordanie (doc. [11362/10](#)), ainsi que le renouvellement de l'accord de coopération scientifique et technologique avec l'Ukraine pour une période supplémentaire de cinq ans (doc. [11364/10](#)).

Par ailleurs, le Conseil a approuvé la conclusion d'un accord associant les îles Féroé au septième programme-cadre de l'Union pour des actions de recherche, de développement technologique et de démonstration (2007-2013) (doc. [11365/10](#)).

POLITIQUE COMMERCIALE

Antidumping - Produits de fibre de verre à filament continu - Chine

Le Conseil a adopté un règlement instituant un droit antidumping définitif et portant perception définitive du droit provisoire institué sur les importations de certains produits de fibre de verre à filament continu originaires de Chine (doc. [6661/11](#)).
